



B1100-Direction des affaires culturelles-

## DECISION DU MAIRE N° d.2024.050

**Exposition "Histoire du sport à Versailles, une mémoire en mouvement", à la Bibliothèque centrale de la ville de Versailles.  
Don numéraire non grevé de droit en faveur de la Ville.**

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-9° ;

Vu le Code civil et notamment l'article 894 ;

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 200 et 978 ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93315 « Services d'archives », nature comptable 756 « Libéralités reçues », service B1150 « Archives Communales » ;

Dans le cadre des Jeux olympiques de Paris 2024, les Archives communales mobilisent leurs collections afin de retracer pour les administrés l'histoire du sport à Versailles. Du jeu de paume à la course Paris-Versailles, il s'agit de découvrir plus de deux siècles d'exploits et événements sportifs.

Le sport à Versailles est une histoire ancienne : dès la création de la ville, la Cour aimait pratiquer la chasse ou le jeu de paume. Évoluant au cours des siècles, cette pratique sportive est influencée au XIXe siècle par une forte présence militaire qui met à l'honneur l'équitation, la gymnastique et le tir.

La naissance d'une pratique populaire, au tournant du XXe siècle, permet l'émergence d'associations sportives, dont certains clubs actuels sont les descendants. La Ville doit alors répondre à une demande de plus en plus forte d'équipements adaptés à la pratique de l'éducation physique et des sports. Celle-ci débouche sur un premier stade dans le quartier des Chantiers, suivi rapidement par l'aménagement du plateau de Montbauron avec stade, piscine et gymnase, ainsi que le développement d'un parc des sports à Porchefontaine.

Sensible par cette approche mêlant la vie des quartiers de Versailles au sport, un Versaillais, Monsieur Jacques Dutronc, souhaite faire un don manuel numéraire d'un montant de 200,40 € pour couvrir intégralement la restauration du plan d'ouverture du boulevard Saint-Symphorien, devenu le boulevard de Lesseps. Cette pièce ainsi restaurée est présentée dans l'exposition.

L'objet du don sert manifestement l'intérêt général au sens du Code général des impôts.

Ce don n'étant grevé d'aucune charge, ni aucune condition, le don manuel est formalisé par voie de la présente décision.

### DECIDE :

- 1) d'accepter le don de 200,40 €, non grevé de conditions ni de charges, de Monsieur Jacques Dutronc, au bénéfice de la ville de Versailles, en faveur de la restauration du plan de l'ouverture du boulevard Saint-Symphorien qui est présenté dans le cadre de l'exposition « Histoire du sport à Versailles, une mémoire en mouvement » ;
- 2) de signer tout document s'y rapportant.